



## DELIBERATION N° 147\_DE 19112020

### DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE (CHSCT)

*Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon - salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

**Présents :**

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,

M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOCS Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

**Représentés ayant donné pouvoir**

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert

M.PIQUET Philippe à M. TAHOCS Antoine,

M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

Représentants des Etablissements publics adhérents

**Représentés ayant donné pouvoir**

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé :M.RALLO François

*Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie

M.DUSSAUBAT François

*Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales*

Mme SADOURNY Marie-Pierre

M. LACAPERE Rémi

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-147-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020

## COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE et CHSCT PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION66

Le Président informe l'assemblée que l'article 32 de la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 stipule notamment qu'un Comité Technique Paritaire est créé auprès du Centre de Gestion pour le personnel des collectivités et établissements publics affiliés employeurs de moins de 50 agents, et pour celui de l'établissement.

Cet organe paritaire consultatif a pour attributions :

- l'organisation générale et le fonctionnement général des services,
- l'hygiène et la sécurité,
- la formation.

Sa composition est définie à l'article l' du décret 85-565 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Selon ces dispositions, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par le Conseil d'Administration, après consultation des organisations syndicales, en fonction de l'effectif des agents qui en relèveront. Il précise :

- d'une part, que l'effectif sur lequel cette instance aura compétence étant au moins égal à 2000, ce nombre se situe entre 7 et 15,
- d'autre part, que la démarche de consultation des organisations syndicales a dégagé une majorité en faveur du maintien à 12 représentants titulaires du personnel, et signale que chaque membre titulaire a 1 suppléant.

il suggère donc de maintenir à 12 le nombre de représentants titulaires du personnel.

De la désignation, par arrêté, des représentants des employeurs parmi ses membres issus de collectivités ou d'établissements publics ne disposant pas d'un CT propre.

Par ailleurs, la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social a supprimé le caractère obligatoire de la parité numérique entre les deux collèges et de la participation des représentants des collectivités aux votes.

Considérant l'avis favorable au maintien du paritarisme et au vote du collège des employeurs du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue pour les élections professionnelles des représentants du personnel en 2018 et dans l'attente des prochaines élections qui se dérouleront en 2022.

Considérant que l'effectif global apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique du CDG 66 est de 2 800 agents,

Afin de conserver un dialogue social constructif et responsable,

Après en avoir délibéré,

Vote du Conseil d'Administration,

19 voix « POUR »

7 voix « CONTRE »

1 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration  
A la majorité des membres présents et représentés,

**MAINTIENT** le nombre de représentants du personnel à 12, et en nombre égal le nombre de représentants du personnel suppléants ainsi que le paritarisme avec le nombre de membres au collège employeur.

**DESIGNE** comme suit les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au collège des employeurs au comité technique ( et CHSCT) placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-147-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020

**TITULAIRES**

Robert GARRABE  
Guy CALVET  
Daniel ARMISEN  
Annie LELAURAIN  
Louis PUIG  
Patrice VILA  
Gérard PUJOL  
Roger FERRER  
Christian NIFOSI  
Philippe CAMPS  
Yves PORTEIX  
Roger PAILLES

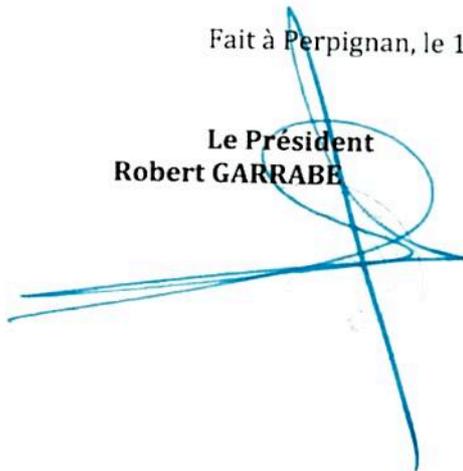
**SUPPLEANTS**

Raymond PLA  
Francis ALIS  
Henri GUITAR  
Michel THIRIET  
Patrick BELLEGARDE  
Christian TRIADO  
Thierry THADEE  
Jean-André MAGDALOU  
Roger BORT  
Bernard REMEDI  
Jean VILA  
Georges ARMENGOL

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

**Le Président  
Robert GARRABE**



*Le Président*

*Le Président du Comité technique de la Communauté de communes de l'Est de la Haute-Corse sera élu à l'issue de la séance du 19/11/2020.*

*Un nouveau Comité technique sera constitué à l'issue de la séance du 19/11/2020. Le Comité technique sera constitué de 12 membres, dont 6 élus et 6 représentants de la population.*

Affiché le 24.11.20

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-147-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020